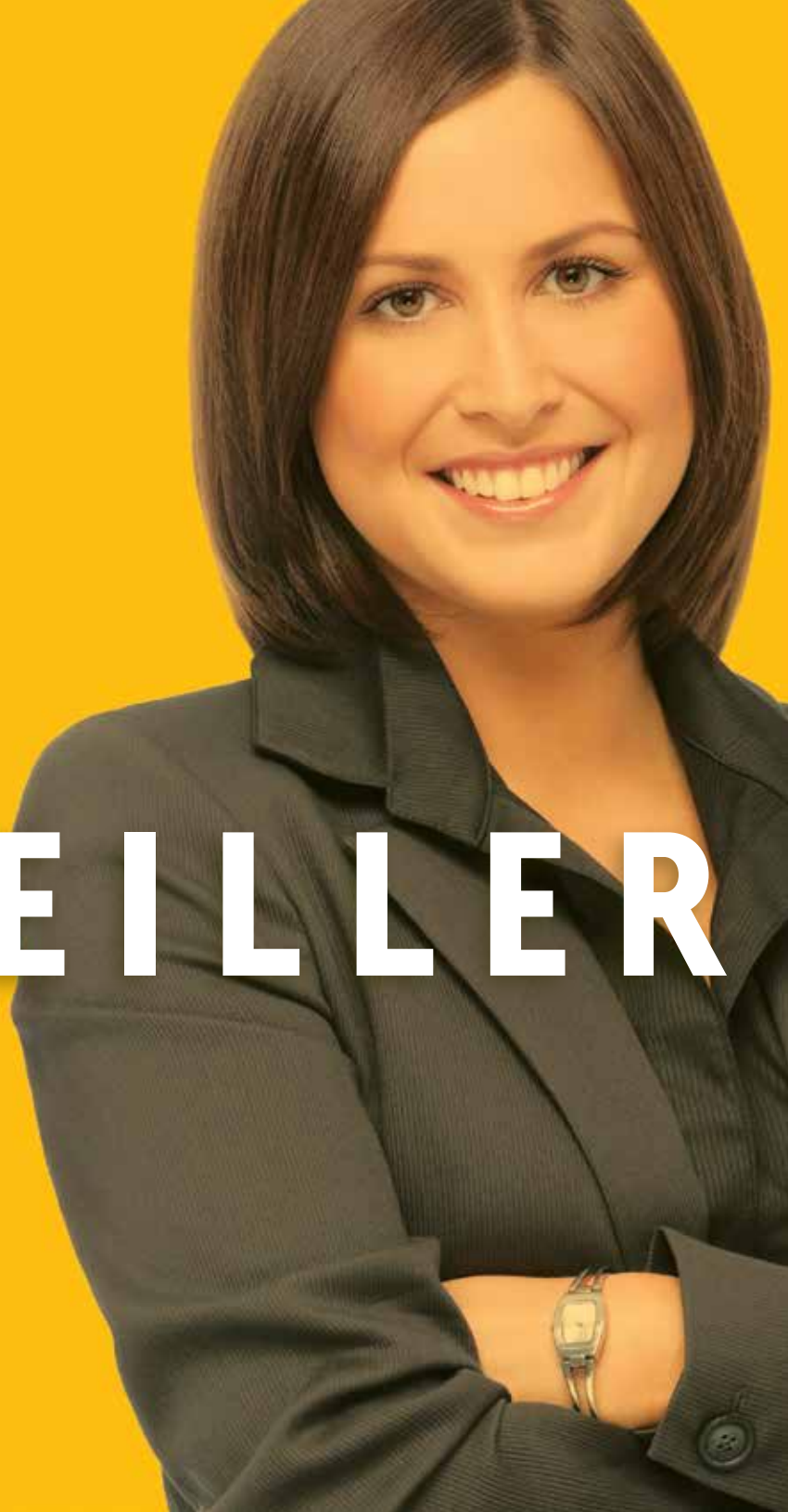




GUIDE

CONSEILLER

A white line-art icon of a lit lightbulb is positioned between the letter 'O' in "CONSEILLER" and the letter 'N'. The lightbulb has several short lines radiating from its top, indicating it is glowing. A white arrow curves from the word "GUIDE" down to the lightbulb icon.



POUR DES RAISONS
FINANCIÈRES

ET SURTOUT POUR DES RAISONS
FINANCIÈRE SUN LIFE

2

Le RVER : une bonne nouvelle à tous points de vue!

La nouvelle loi régissant le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), en vigueur le 1^{er} juillet 2014, répond directement aux besoins de près de deux millions de travailleurs au Québec qui n'ont pas de régime d'épargne au travail. Son arrivée crée une occasion sans précédent pour les conseillers.

Question de vous faciliter la tâche, voici les quatre points à retenir sur le RVER :

1 LE RVER EST OBLIGATOIRE.

Tous les employeurs du Québec qui comptent cinq employés visés ou plus seront tenus d'offrir un RVER aux membres de leur personnel qui :

- n'ont pas la possibilité actuellement de cotiser par retenues salariales à un REER ou à un CELI;
- ou ne participent pas à un régime de retraite enregistré offert par leur employeur.

2 TOUS LES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE AUTORISÉS PEUVENT OFFRIR LE RVER DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE.

Les représentants en assurance collective qui sont autorisés à faire des affaires en rentes collectives peuvent offrir un RVER aux employeurs. En prévision de la forte demande pour des conseils, les représentants en assurance collective qui sont autorisés uniquement à offrir des régimes d'assurance collective ainsi que les représentants en assurance de personnes pourront aussi offrir le RVER aux employeurs, et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

3 NOTRE RVER EST UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN.

Notre régime est simple à gérer et facile à comprendre, autant pour les employeurs que pour les employés. Nous prenons aussi en charge une grande partie du volet administratif afin de faciliter sa mise en place pour vous et les employeurs. Et à ces avantages s'ajoutent l'accès à des options de placement à coût modique et un service à la clientèle sans pareil à tous niveaux : conseillers, employeurs, employés.

4 UN LEADER POUR VOUS ÉPAULER¹.

La Financière Sun Life est le plus important fournisseur de régimes collectifs de retraite et d'épargne au Canada : nous avons toute l'expertise et 150 ans d'expérience pour gérer le RVER. Qui plus est, nous vous aiderons à chaque étape du processus de vente.

¹ Source : *Benefits Canada*, 2013 – Part de l'actif géré des Régimes collectifs de retraite de la Financière Sun Life figurant parmi les 10 régimes de retraite à cotisations déterminées les plus importants du Canada.





UN NOUVEL OUTIL NOVATEUR D'ÉPARGNE.

« Plus de 2 millions de travailleurs québécois n'ont pas accès à un régime de retraite en milieu de travail. Alors que cet enjeu est au cœur de nos discussions de société, il devenait essentiel de se doter d'un véhicule accessible et simple, comme le RVER. Pour de nombreux Québécois, ce sera une toute première expérience d'épargne-retraite en entreprise et un premier pas dans la prise en charge de leur vie financière. Nous sommes fiers du RVER que nous leur offrons et de l'accompagnement que nous leur proposons. »

4

– Robert Dumas, président
Financière Sun Life, Québec.



APERÇU DU RVER

Le **RVER** est un nouveau type de régime de retraite à cotisations déterminées qui permet à plusieurs employeurs, travailleurs autonomes et autres personnes n'ayant aucun lien entre elles de mettre en commun leur actif et de participer à un régime enregistré de retraite et d'épargne.



**Les employeurs
comptant moins de 5
employés visés peuvent,
de leur plein gré, offrir un
RVER à leurs employés.**

ACCÈS UNIVERSEL

Aux termes de la nouvelle loi, en vigueur le 1^{er} juillet 2014, les entreprises du Québec comptant 5 employés visés ou plus seront tenues d'offrir, d'ici les dates limites indiquées ci-dessous, un RVER aux employés qui n'ont pas la possibilité actuellement de cotiser par retenues salariales à un REER ou à un CELI ou qui ne participent pas à un régime de retraite fourni par leur employeur :

31 décembre 2016

Employeurs comptant **20** employés visés ou plus
au 30 juin 2016

31 décembre 2017

Employeurs comptant de **10 à 19** employés visés
au 30 juin 2017

Date à déterminer, mais pas avant le 1^{er} janvier 2018

Employeurs comptant de **5 à 9** employés visés.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Chaque employeur qui décide d'offrir un RVER doit choisir un fournisseur (un administrateur autorisé), inscrire ses employés et transmettre les cotisations. S'il opte pour le RVER de la Financière Sun Life, nous nous occuperons de pratiquement toutes les tâches administratives supplémentaires.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Selon nos études, les employeurs sont très favorables au RVER, puisque c'est une façon pour eux de prendre soin de leurs employés et de leur avenir. (Groupe de discussion Ipsos-Financière Sun Life)

ADMISSIBILITÉ

Tous les employés à temps plein et à temps partiel de 18 ans et plus qui comptent au moins une année de service continu seront immédiatement admissibles au régime. Tous les employés visés seront inscrits automatiquement au régime choisi par leur employeur; ils pourront toutefois décider de renoncer à participer au régime dans les 60 jours suivant la réception de l'avis de participation au régime qui leur sera envoyé.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les employés du Québec voient d'un très bon œil l'accès au RVER. Près de 80 % d'entre eux ont l'intention de demeurer dans le régime. (sondage Ipsos-Financière Sun Life)



BON À SAVOIR

Même si l'employeur offre un régime de retraite, ou encore un REER collectif ou un CELI auquel les employés peuvent cotiser par retenues salariales, il devra tout de même offrir un RVER si certains de ses employés ne sont pas admissibles aux régimes existants.

COTISATIONS

Les cotisations salariales sont versées par retenues salariales selon un minimum établi, et elles vont augmenter avec le temps. Les employés peuvent choisir leur propre taux de cotisation, mais c'est le taux par défaut qui s'appliquera s'ils ne font pas de choix à cet effet dans les 60 jours de l'envoi de leur avis de participation. Les employeurs

peuvent verser des cotisations, mais ils n'y sont pas tenus; ce sera à vous de leur faire valoir que c'est un moyen efficace d'attirer et de retenir les employés les plus compétents.



BON À SAVOIR

L'ensemble des cotisations salariales et patronales est pris en compte dans le plafond de cotisation au REER de l'employé.

RETRAITS

Toutes les cotisations patronales sont immobilisées, mais les employés peuvent retirer leurs propres cotisations. Dans certaines situations (espérance de vie réduite, incapacité mentale ou physique ou perte du statut de résident), les employés pourront retirer les cotisations patronales (qui seront assujetties à des retenues d'impôt).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RVER DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE, RENDEZ-VOUS SUR [SUNLIFE.CA/RVER](https://www.sunlife.ca/rver) OU COMMUNIQUEZ AVEC NOTRE CENTRE D'AFFAIRES PME AU 1-855-362-3086 LES JOURS OUVRABLES ENTRE 8 h ET 18 h.

*Pour développer
de nouvelles
occasions d'affaires*

6

Au cours des prochaines années, plus de 95 000 propriétaires d'entreprises québécoises seront tenus d'offrir un RVER. Si vous n'abordez pas ce sujet avec vos clients actuels ou éventuels, vous pouvez être sûr que l'un de vos concurrents le fera...!

Si vous n'êtes pas autorisé à offrir des rentes collectives, une occasion unique vous est offerte, jusqu'au 1^{er} janvier 2016, d'accéder au marché groupe.

Dans le cadre de cette exemption, vous pouvez proposer le RVER aux employeurs qui n'offrent pas actuellement un REER ou un CELI par retenues salariales ou un régime de retraite enregistré à leurs employés visés.

Si vous êtes actif dans le marché des garanties collectives, le RVER est une occasion en or de faire croître vos affaires.

En aidant vos clients à satisfaire à leurs obligations légales, vous protégerez votre relation avec eux. Vous leur procurerez un service qu'ils se doivent d'avoir, sans compter tous les avantages associés au fait d'avoir leurs affaires en garanties collectives et RVER combinées auprès de nous.

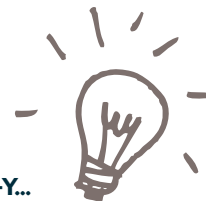
Si vous êtes actif dans le marché des régimes de retraite, vos clients sont susceptibles d'avoir un besoin croissant de conseils.

Même si les caractéristiques de base des RVER sont définies par des règlements, les employeurs auront besoin de votre aide pour choisir un fournisseur. Et bon nombre d'employeurs voudront passer en revue des produits ou régimes autres que le RVER qui pourraient mieux répondre aux besoins de leur entreprise. Ils voudront donc être guidés sur les types de régime, les niveaux de cotisation, les options de placement, le service après-vente, etc. Nous vous aiderons à présenter les meilleures options à vos clients, ainsi que les avantages de la Financière Sun Life, car vous aurez l'occasion d'ajouter de la valeur à la situation de vos clients – d'abord en offrant vos conseils, puis en proposant des produits et services additionnels.



Il y a plusieurs bonnes raisons de choisir la Financière Sun Life.

Lorsque vous amorcez une conversation sur le RVER avec vos clients, vous savez que vous pouvez compter sur l'appui du chef de file du secteur des régimes de retraite et d'épargne au Canada et de l'un des principaux partisans de la réforme des régimes de retraite qui a donné lieu au RVER.



PENSEZ-Y...

Cette période d'exemption est le moment idéal d'accroître vos compétences professionnelles en obtenant votre permis d'exercice dans le secteur groupe pour ainsi tirer pleinement parti de cette occasion de croissance... et d'autres à venir!



8



*Pour
l'accompagnement
d'une équipe
d'experts dédiés*

NOUS AVONS À CŒUR VOTRE SUCCÈS.

**C'EST POURQUOI NOUS AVONS MIS SUR PIED,
AU QUÉBEC, LE CENTRE D'AFFAIRES PME
FINANCIÈRE SUN LIFE, DÉDIÉ AU RVER.**

Nous vous aiderons à réaliser des affaires

Les conseillers sont notre réseau d'affaires privilégié. Nous sommes engagés à vous appuyer et faire en sorte qu'il soit facile de faire affaire avec nous.

Vous pouvez obtenir de l'aide en direct, étape par étape, auprès d'un représentant autorisé du **Centre d'affaires PME Financière Sun Life**. Il vous suffit de composer le **1-855-362-3086**, les jours ouvrables entre 8h et 18h (**heure de l'Est**) pour tout ce qui touche le processus – recruter des clients, faire une présentation, conclure un contrat avec un nouvel employeur, inscrire les employés, etc.

9



ENSEMBLE, NOUS PROCURERONS À VOS CLIENTS UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN



Forts de notre expérience de 150 ans dans le secteur des régimes d'épargne collectifs, nous avons l'expertise nécessaire pour offrir un produit intéressant, simple et accessible.

VOS CLIENTS AURONT ACCÈS À CE QUI SUIT :

- **Une expérience client sans pareille** qui réduit au minimum la charge administrative (la demande de RVER et l'inscription des employés visés se font facilement en ligne).
- **Nos sites des services aux promoteurs et aux participants** qui contiennent une foule de renseignements et d'outils pour aider vos clients et leurs employés à comprendre et à apprécier leur nouveau régime, et ainsi profiter de tous ses avantages.
- **Nos outils de formation et d'information** à l'intention des participants pour aider vos clients et leurs employés à approfondir leurs connaissances financières. Bien que l'inscription soit automatique, nous croyons qu'un investisseur avisé est plus confiant et est susceptible d'être un épargnant plus actif – et un client plus lucratif pour vous à long terme.
- **La prise en charge de toutes les communications aux participants** : une tâche de moins pour vos clients.
- **Des frais de gestion moindres** rendus possibles par la mise en commun de l'actif d'un nombre important de propriétaires de PME, d'autres personnes n'ayant aucun lien entre elles et de travailleurs autonomes.





UNE OCCASION À SAISIR !

Ne laissez pas la concurrence répondre à la demande avant vous. Le lancement du RVER est une occasion extraordinaire pour vous de former de nouvelles relations d'affaires, de consolider vos relations existantes et – surtout – de bâtir et de protéger votre portefeuille d'affaires.

POUR EN SAVOIR PLUS :



Visitez sunlife.ca/RVER



Écrivez-nous à
RVER@sunlife.com



Communiquez avec le
Centre d'affaires PME
Financière Sun Life au
1-855-362-3086

RVER
Financière
Sun Life



POUR DES RAISONS
FINANCIÈRES

ET SURTOUT POUR DES RAISONS
FINANCIÈRE SUN LIFE

sunlife.ca/RVER
La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

© 2014, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. 07/14-tp-hf

GRP1833-F-07-14



Financière 
Sun Life